

# UNSA MAG

## Quelques brèves d'actualité



### INTERESSEMENT : BEL EFFORT MAIS INSUFFISANT

Le 1 juin dernier avait lieu la seconde négociation sur l'intéressement.

La direction souhaite la mise en place d'un avenant sur les critères croissance de la SGAM et frais de la retraite complémentaire.

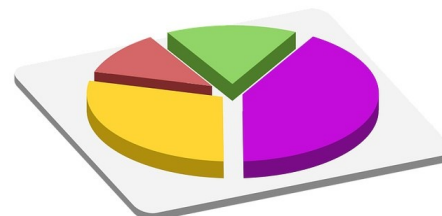
Pourquoi vouloir mettre en place ce nouvel avenant ? Pour mieux coller au contexte actuel.

En effet avec le lancement du plan d'entreprise Nouvelle Donne, il y aura donc une adaptation de chaque seuil.

De plus, en ce qui concerne les frais de retraite complémentaire, l'objectif est modifié car la Fédération se cale désormais sur l'objectif AG2R AGIRC ARRCO qui est de 277 millions cette année.

Attention l'objectif de ce critère est un objectif à NE PAS dépasser. Et pour débloquer 100% de l'intéressement prévu, il NE faut PAS dépasser 287 millions d'euros (soit l'objectif AG2R + 10 millions).

Dans l'ensemble, l'adaptation de ces critères au contexte actuel reste essentielle, mais il manque toujours l'essentiel pour l'UNSA : l'équité dans la répartition. Donc tout comme l'accord initial, l'UNSA n'est pas signataire de l'avenant.



### 8ème CONGRES DE L'UNSA

Le congrès de l'UNSA qui a lieu tous les quatre ans se déroulait cette année à Dijon, capitale historique du duché de Bourgogne, ville aux cent clochers.

Travail, valeurs, économie, écologie, Europe, renouveau syndical... Le Congrès a redéfini les orientations et les priorités pour les 4 années à venir



Une représentante de syndicats ukrainiens s'est adressée aux congressistes.

Ce congrès aura permis un grand temps d'échange et de partage au sein de l'univers UNSA. Ravis de voir que notre syndicat, le quatrième à l'échelon national, continue régulièrement son développement.

Le Conseil national de l'UNSA réuni le 8 juin à l'occasion du congrès national a renouvelé à 94,1 % (5,9 % d'abstention) sa confiance à l'équipe conduite par Laurent Escure.

Élue pour les 4 ans à venir, la liste des secrétaires nationaux est composée d'autant de femmes que d'hommes et d'autant de travailleurs du secteur privé que du secteur public.

**Fiers d'être UNSA !**

#### REFORME DES RETRAITES

Le simulateur officiel, baptisé M@rel, qui permet de déterminer l'âge de départ à la retraite et le montant des pensions est à jour pour tenir compte de la réforme.

Il est accessible via les sites :

- [lassuranceretraite.fr](http://lassuranceretraite.fr)
- [info-retraite.fr](http://info-retraite.fr)
- [agirc-arrco.fr](http://agirc-arrco.fr) (rubrique espace personnel).

#### L'ABANDON DE POSTE DEVIENT UNE PRESOMPTION DE DEMISSION

Le décret du 17 avril 2023 énonce que le salarié ayant abandonné son poste sans justification légitime est présumé démissionnaire, et ne pourra plus bénéficier des allocations chômage.

#### MONDIAL DE RUGBY : L'UNSA SIGNATAIRE DE LA CHARTE SOCIALE

Dans le cadre de l'organisation de la Coupe du monde de rugby qui se tiendra du 08 septembre au 28 octobre 2023, les organisations syndicales et patronales s'engagent.

## COMMISSION LOGEMENT

Une commission logement a eu lieu le 22 juin 2023.

Elle est pour nous l'occasion de vous rappeler que, par le biais d'Action Logement, des prêts travaux, offres de logements et autres sont à votre disposition.

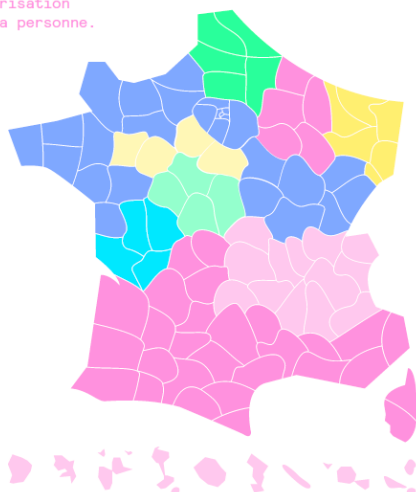
Pour ce faire, prenez contact avec l'assistante sociale de votre périmètre, afin de vérifier si vous êtes éligible.

Des forums sont en prévision sur les différents sites de notre groupe dont les futures dates seront communiquées par Justine LESIEUR prochainement.

L'assistant social du personnel écoute, conseille, accompagne les salariés en prenant en compte la situation de la personne au sein de son environnement professionnel.

Il assure la neutralité de ses interventions par le respect d'un code de déontologie et est soumis au secret professionnel (article 226.13 et 226.14 du code pénal, article 441 du code de l'action sociale).

Ce secret professionnel ne pourra en aucun cas être levé sans autorisation de la personne.



## Contacts

### Région Hauts-de-France

Caroline Ducrocq  
07 78 95 84 66  
c.ducrocq@sstrn.com

### Région Centre-Touraine

(Esvres, Tours, Blois, Bourges)  
Manon Guillard  
02 47 41 41 88  
m.guillard@focsie.fr

### Région Grand-Est

(Alsace, Lorraine)  
Adeline Weber  
03 87 18 47 85  
aweber@mdc57.fr

### Régions Aquitaine, Languedoc-Roussillon, Midi-Pyrénées,

Provence-Alpes-Côte d'Azur, Corse, Champagne-Ardenne  
Meuse, Paris (Malesherbes, Vivacity)  
Justine Lesieur  
06 09 63 72 23  
justine.lesieur@ag2ramondiale.fr

### Région Centre-Val de Loire

(Chartres, Orléans, Le Mans et Laval)  
Céline LEROY  
02 38 72 24 00  
c.leroy@focsie.fr

### Région Centre Ouest, Paris

(Paradis, Brune, Angoulême, Poitiers)  
Marion Flahaut  
06 81 62 67 76  
mflahaut@aipssie.fr

### Régions Bretagne, Pays de la Loire, Bourgogne, Franche Comté, Normandie, Île-de-France

(Levallois, Réseau IDF\*)  
Barbara Capogrosso  
06 33 16 83 93  
bcapogrosso@aipssie.fr

### Régions Rhône, Loire, Auvergne, Alpes et DROM COM

Catherine TROMPILLE  
ctrompille@actis.asso.fr  
06 07 10 81 78

\* Réseau des CICAS d'Ile de France : Amphitéa, Chessy-Arianna, Disneyland, Melun - Gambetta, Montigny - De Gaulle, Paris Panhard, Rangis Villeneuve

## UN NOUVEL ACCORD SUR LA GAPEC A ETE CONCLU AU SEIN DE NOTRE UES

Cet accord sur la Gestion Active et Prévisionnelle de l'Emploi et des Compétences (GAPEC) reprend les points fondamentaux de l'accord de 2019.

Nous aurions souhaité à travers cet accord avoir des avancées sociales pour l'ensemble des salariés plus fortes.

Malheureusement celles retenues ne sont pas à la hauteur de nos exigences mais *regardons* le verre à moitié plein. Nous avons néanmoins obtenu des avancées telles que :

- La création d'un quota d'heures allouées aux salariés afin d'assurer la bonne connaissance et appropriation des dispositifs déployés dans le cadre de la GAPEC,
- des modifications de texte sur des points cruciaux dans leur rédaction.

Des verrous que nous n'avons pas réussi à lever par exemple sur le rachat de trimestres et la contrainte de l'âge pour pouvoir prétendre à l'attribution de l'aide de l'entreprise.

Mais les « Plus » de cet accord étant souverain par rapport au « Moins », l'UNSA est signataire de cet accord.



## ZOOM SUR LE SITE DE PARIS-PARADIS

Le site de Paris-Paradis (75) est situé à proximité des Gares du Nord et de l'Est dans le 10e arrondissement. Il est dédié à la Retraite Complémentaire.



Il est occupé à ce jour par 583 personnes réparties sur 7 étages dans les services suivants :

- DOSI et DIMEX
- Service Allocataire
- Services Liquidation et Vie de l'Actif
- Relation Client
- Gestion Entreprise
- Direction des Affaires Sociales
- Contrôle et Pilotage Interne
- Direction du Centre de Gestion
- Locaux Syndicaux au 8<sup>e</sup> étage

Sont rattachées également au périmètre du site, les Agences Conseil Retraite de Paris Sud (75) et Melun (77).

Le site, dans le cadre du schéma directeur immobilier, doit être rejoint par les équipes de la Direction Finances et Risques, du Centre d'Acquisition et de l'Immobilier Retraite complémentaire en octobre 2023, de la Direction Projets et Organisation de Vivacity et de 20 personnes de la DRH en novembre 2023.

La mise en place du Flex Office est prévue cet été pour les 1<sup>ères</sup> directions concernées. Nous ne manquerons pas de revenir vers vous.

Le site a un restaurant d'entreprise dont la gestion est confiée à SOGERES, il est situé au niveau -1 et dispose de 178 places assises. L'équipe accueille les convives de 11h30 à 13h45.

Il y a également un parking pour les collaborateurs du site.

À proximité du site : il y a le «New Morning» et pour les gourmands, le marché couvert de Saint Quentin.

Vous pouvez d'ores et déjà rencontrer nos Représentants de Proximité Christelle MISAT, Stéphane MICHELOT et Anne-Marie LAINE-GATTO et notre Déléguée Syndicale Locale Patricia LEVY sur le site de Paradis.

Karine DOUIS est notre Déléguée Syndicale Locale à l'agence conseil retraite de Melun.

## CONSULTATION DES RP SUR LA MISE EN PLACE DU FLEX OFFICE A PARADIS

La proposition de Flex Office reste actuellement avec des interrogations concernant :

- Le respect des jours de Télétravail (réserve quant à l'application au sein des équipes),
- Le respect des quartiers,
- L'absence de rapport de l'acousticien,
- Les éventuels réajustements si des problématiques se posaient (places, bulles...),
- La déstabilisation des collaborateurs liée au changement de leur environnement de travail,
- Les équipements annexes (type repose pieds) sans rangement adéquat.



De ce fait nous ne pouvons garantir la qualité de vie au travail des collaborateurs, qui sont actuellement dans l'incertitude et en manque d'informations de la part de la Direction.

Il est dommageable que la réalité de l'organisation de travail du site n'ait pas été prise en compte avec les différents interlocuteurs tel que les représentants de proximité, les organisations syndicales et éventuellement de la médecine du travail.

Nous l'UNSA, au vu des éléments communiqués, **donnons un avis défavorable** quant au projet de Flex Office présenté par la Direction.

## CONSULTATION DES RP SUR LE DEMENAGEMENT DE L'AGENCE CONSEIL RETRAITE (ACR) DE MELUN



Le 1er juin, s'est tenue une réunion de consultation des Représentants de Proximité. Il est à déplorer que des éléments d'information tels que le Cahier des Charges sur les aménagements des agences a été communiqué 3 heures seulement avant la consultation...

Les représentants UNSA ont donc émis l'avis suivant :

Le choix des locaux étant limité à Melun, nous comprenons la difficulté de trouver un site avec 10 bureaux d'accueil individuels sur un seul niveau et que les conseillers ACR doivent faire preuve d'adaptabilité.

Cependant, avec la problématique d'obligation de navigation d'un étage à l'autre à la demi-journée, il n'est pas acceptable que les conseillers n'aient pas un endroit où déposer et pouvoir enfermer leurs affaires personnelles et accessibles en permanence.

De plus, le cahier des charges des Fédérations AGIRC-ARRCO n'ayant pas été fourni suffisamment en amont de la consultation, nous ne savions pas ce qu'il était possible de faire.

Un mur de casiers, comme cela se fait en CG passant en flex office (car ces conseillers sont avant tout des salariés AG2R), positionné par exemple dans la kitchenette voire dans le local RGT (s'il n'était pas affecté à la société de ménage) donc non visible des clients, solutionnerait cette problématique.

Il est dommageable que la réalité de l'organisation du travail n'ait pas été prise en compte.

L'UNSA rend donc un **avis défavorable**.

## AVANTAGES DOMITYS POUR LES COLLABORATEURS AG2R LA MONDIALE ET VIASANTE

Vous avez jusqu'au 15 décembre 2023 pour utiliser les 3 offres de DOMITYS dans l'une de ses 150 résidences :

- Une invitation à déjeuner pour trois personnes au restaurant de la résidence,
- Une remise de 20% pour tout séjour temporaire d'au moins 7 jours,
- Un mois de loyer offert pour une installation permanente.

Pour en bénéficier, il vous faut renseigner le code AG2R la mondiale lors de la réservation

RDV sur le site [domitys.fr](http://domitys.fr)

Il est toujours temps de nous  
rejoindre et d'adhérer à  
l'UNSA

[Bulletin d'adhésion](#)



## PASSEZ UN BEL ÉTÉ AVEC L'UNSA



### Calendrier social

4 juillet : Commission de suivi Santé/Prévoyance et CSSCT

5 juillet : Négociation As-treinte

6 juillet : Observatoire des Métiers Secrétariat Général

18 juillet : CSE

19 juillet : Commission de suivi Santé/Prévoyance